

Le 13 juillet 2012

PAR SDÉ ET COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy
Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859
Télec. : (450) 515-6606
C. élec. : gariepy.annie@videotron.ca

OBJET : Demande de prolongation de l'entente d'intégration éolienne
Argumentation du RNCREQ
Dossier : R-3799-2012

Chère consœur,

Dans le présent dossier, tel qu'annoncé, le RNCREQ a produit une preuve conjointe avec l'UC tout en se réservant le droit de produire une argumentation distincte.

Ceci étant, après avoir pris connaissance de l'argumentation de l'Union des consommateurs et par souci de concision et d'allégement réglementaire ainsi que dans le contexte de l'enveloppe budgétaire préconisé par la Régie, le RNCREQ adhère aux conclusions de l'argumentation de UC, laquelle il retient et fait sienne dans le cadre du présent dossier.

Par ailleurs, le RNCREQ souligne que l'obligation pour le Distributeur d'approvisionner sa clientèle au moindre coût s'inscrit également dans la perspective du respect d'un des 16 principes de la Loi sur le développement durable : la recherche de l'efficacité énergétique. Ainsi, en évitant la surcharge du coût de l'énergie éolienne par des frais associés à l'intégration, l'atteinte du

moindre coût favorise le développement des énergies nouvelles, propres et renouvelables.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annie Gariépy". The signature is fluid and cursive, with the first name "Annie" written in a larger, more prominent script than the last name "Gariépy".

Me Annie Gariépy

c.c. Me Eric Fraser(HQD)
Me Hélène Sicard (UC)
Philippe Bourke (RNCREQ)